

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 13 (1921)  
**Heft:** 9  
  
**Rubrik:** Économie publique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

directe de s'inviter réciprocement et régulièrement a été refusée avec une certaine froideur. Nous ne mentionnons ce fait que parce qu'une délégation de l'Union syndicale internationale était présente au congrès coopératif international de Bâle.

Si le comité de l'U. S. se permet de mettre le mot neutralité entre guillemets, par quoi il veut faire comprendre que la neutralité véritable fait défaut, le *Coopérateur suisse* n'est pas éloigné de deviner notre intention. C'est justement le caractère bourgeois de nombreux directeurs de coopératives de la campagne et l'indifférence politique d'un grand nombre de coopérateurs qui empêchent la conclusion d'une entente entre l'Union syndicale et l'U. S. S. C. Malgré tout, les syndicats ne se laissent pas décourager. Ils ont constamment recommandé à leurs membres, verbalement et par écrit, d'adhérer aux sociétés coopératives. Mais la «neutralité» interdisait aux membres des coopératives de faire de la propagande en faveur de l'adhésion aux syndicats.

Personne n'a jamais demandé que l'U. S. S. C. se livre sans condition à l'Union syndicale. L'Union syndicale de même ne craint pas de devenir par la conclusion d'une entente une succursale de l'U. S. S. C.

Il est d'ailleurs tout naturel, ensuite de la différence du programme à la réalisation duquel les deux organisations se vouent, que la capacité d'action de toutes les deux doit être maintenue et que des actions communes ne peuvent être que l'œuvre d'un accord volontaire. Une autre voie serait aussi impossible pour l'Union syndicale que pour l'U. S. S. C.



## Economie publique

**La production mondiale du pétrole.** Parmi les sources d'énergie, dont l'importance s'accroît d'année en année pour l'industrie, c'est le pétrole qui occupe le premier rang immédiatement après la houille, car il a non seulement l'avantage du peu de poids, mais ensuite celui d'une grande puissance de chauffage. La valeur de cette matière première a déclenché dans les pays luttant pour la prépondérance mondiale d'après batailles d'intérêts. La production mondiale de pétrole s'est accrue au cours des vingt dernières années de 149,1 millions de barils à 688,5 millions de barils (1 baril égal à 42 gallons ou 1,59 hectolitres). La production est donc en 1920 quatre fois et demi plus grande qu'en 1900. Le tableau suivant nous indique comment la production de pétrole est répartie sur chaque pays pendant les trois dernières années:

	1918	1919	1920	% de la production mondiale
	Millions de barils			
Etats-Unis	355,9	377,7	443,4	64,4
Mexique	63,8	87,1	159,8	23,2
Russie	40,5	34,3	30,3	4,4
Indes néerlandaises	13,3	15,8	16,0	2,3
Indes britanniques	8,0	8,5	8,5	1,2
Perse	7,2	6,3	6,6	1,0
Roumanie	8,7	6,7	7,4	1,1
Galicie	5,6	6,3	6,0	0,9
Trinité	2,1	2,8	1,6	0,2
Pérou	2,5	2,6	2,8	0,4
Argentine	3,1	1,5	1,4	0,2
Japon et Formose	2,5	2,1	2,2	0,3
Egypte	2,1	1,7	1,1	0,2
Allemagne	0,7	0,9	0,2	—
Autres pays	0,5	0,4	1,5	0,2
Total	514,7	554,7	668,5	

Donc au cours des dernières années la production de pétrole a encore augmenté de 173,8 millions de barils, donc un tiers, une circonstance qui laisse comprendre la profusion de houille après une disette passagère de cette matière, pour autant que cette abondance de houille ne soit pas le résultat de la crise mondiale pour les denrées industrielles et par conséquent de la restriction de la consommation de la houille industrielle. La plus grande partie du surplus de production incombe aux Etats-Unis et au Mexique, tandis que la production du pétrole a diminué en Russie. Remarquable est aussi l'augmentation de la production de pétrole dans les Indes néerlandaises.



## Politique sociale

**Un département fédéral pour la prévoyance sociale.** La presse quotidienne informe que l'on a l'intention, lors de l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux à neuf membres, de créer un nouveau département qui aurait le nom mentionné si-dessus. Le *Journal des fédérations patronales* n'est pas très enchanté de ce projet: Il écrit: « Surtout le plus jeune parmi nos offices fédéraux, l'Office fédéral du travail, qui a été créé par décision du Conseil fédéral du 8 octobre 1920 et qui a commencé son activité le 1er février 1921, pourrait bien mieux accomplir ses tâches si diverses, s'il avait à sa tête un fonctionnaire que n'aurait été élu par le Conseil fédéral qu'en considération de ses connaissances professionnelles et techniques et se plaçant au-dessus des partis, que si le Département pour la prévoyance sociale était remis à l'un des neuf politiciens entrant en considération, et dont le parti pourrait prétendre le plus légitimement à l'occuper par un de ses hommes de confiance. » Les arguments du journal patronal ne sont pas sans valeur et il est intéressant de les examiner un instant. Nous ne voulons aucunement critiquer le détenteur actuel du poste de directeur, mais il sera le premier à ne pas prétendre qu'il est arrivé à l'Office du travail en sa qualité d'homme professionnel et compétent. Il en est absolument de même en ce qui concerne le placement « au-dessus des partis ». Le directeur est aujourd'hui encore membre du parti progressiste. Il partagera donc ses opinions politiques qui ne sont certainement pas « au-dessus des partis ». Il s'efforcera évidemment de juger objectivement là où l'appellera son rôle de médiateur. Cependant personne ne peut sortir de sa propre peau et ces messieurs de la trempe du *Journal des fédérations patronales* sont d'habitude les premiers à estimer que celui qui appartient au parti socialiste manque par avance d'objectivité et le dénoncent comme étant influencé.

C'est avec intérêt que nous enregistrons l'aveu que la fonction d'un conseiller fédéral pour la prévoyance sociale doit appartenir à un homme de confiance du parti qui y a le plus droit, il s'agit évidemment du parti socialiste. Il est vrai qu'on n'y a pas pensé lors de l'occupation du poste de directeur. Est-ce que par hasard ce sont les hommes compétents qui font défaut? Non, mais « l'objectivité » demandée ne se trouve justement que dans les sphères bourgeoises.

On avait assuré en son temps à l'Union syndicale la place d'un « vice-directeur ». On a proposé le camarade Ryser, mais qui fut ensuite élégamment jonglé à Genève. Après des nouvelles démarches, le comité de l'Union syndicale proposa le camarade Schneeberger. Au début on s'intéressa fortement à cette proposition; puis, soudain, le silence régna de nouveau. Quand le camarade Schneeberger déclara au comité de l'Union syndicale qu'ensuite du décès de Gustave Muller il ne